

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 29 avril 2011  
(convocation du 18 avril 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|                                                                |                                                                 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita                          | M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques                        |
| M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier                       | M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15 |
| Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h         | M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard                      |
| M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine                     | Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime                    |
| M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic                     | M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude                      |
| M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10          | M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15          |
| M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude                  | M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max                               |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30 | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas                        |
| M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain                            | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h          |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles                  | M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45         |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine                  | M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis                        |
| M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément                      | M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël                                 |
| Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35  |                                                                 |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Modalités d'ouverture des données publiques de la Communauté Urbaine de Bordeaux durant la phase d'expérimentation - Décision**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ordonnance du 6 juin 2005 modifiant la loi « CADA » n° 78-753 du 17 juillet 1978 fixe le régime de la réutilisation des données publiques. Elle prévoit que les informations figurant dans les documents élaborés ou détenus par les administrations et les personnes de droit privé dans l'exercice de missions de service public administratif, sont, en principe, accessibles et librement réutilisables sur demande, par toute personne qui le souhaite. Sont exclus les documents sur lesquels des droits de propriété intellectuelle sont détenus par des tiers ou comportant des secrets protégés par la loi ou des données nominatives.

Apparu en 2007, le mouvement "Open Data" contribue à élargir le périmètre des données publiques accessibles au-delà des obligations légales (notamment données relatives aux services publics industriels et commerciaux), à faciliter leur réutilisation par un plus large public au travers d'une mise à disposition via les moyens de communication modernes (site internet, web services, ..). Il porte la conviction que l'ouverture des données publiques peut être source d'importants atouts économiques et sociaux : rendre librement accessibles des données géographiques, budgétaires, sociales dans un format permettant leur réutilisation, permettrait d'améliorer le nombre et la qualité des services et de créer de la croissance économique.

À ce jour, l'ouverture des données publiques est un mouvement de fond en Europe et dans le monde anglo-saxon. Il émerge fortement en France à travers des initiatives largement médiatisées, telles que celles de Rennes, Brest et Paris.

Pour sa part, la CUB identifie plusieurs niveaux de bénéfice à s'investir dans cette démarche :

Au niveau mondial, l'offre de services numériques est aujourd'hui concentrée sur quelques acteurs d'envergure internationale. L'ouverture des données publiques peut contribuer à augmenter le nombre et la diversité des fournisseurs de services

Au niveau local, cette action vise à confirmer l'orientation de la CUB vers plus de transparence et de dialogue avec l'ensemble des acteurs de son territoire, notamment en facilitant l'accès aux procédures de concertations et aux documents de travail. Elle traduit également son engagement pour le développement économique local. La CUB détient un nombre important de données publiques ayant vocation à être ouvertes : eau/assainissement, déplacements, transports, foncier, habitat... qui peuvent intéresser plusieurs types de ré-utilisateurs.

Au niveau interne CUB, cette action doit déboucher sur une manière de concevoir l'action publique comme transparente, évolutive et co-construite, et doit amener à une plus grande efficacité de nos processus.

De manière plus globale, l'ouverture des données devrait permettre de favoriser et promouvoir l'innovation sur le territoire urbain.

Aussi, mi-2010, la CUB a engagé une démarche d'ouverture de ses données publiques, sur cinq bases fortes :

- Une expérimentation volontariste,
- Un mode collaboratif avec les ré-utilisateurs potentiels de données,
- L'appui sur des partenaires disposant d'un savoir-faire d'animation et de la connaissance des réseaux d'acteurs locaux que sont la Fondation Internet Nouvelle Génération et Aquitaine Europe Communication
- Quatre thématiques privilégiées dans un premier temps : transports, environnement, avec en particulier les données liées à l'eau, rapport au citoyen, espace de concertation
- Un partenariat avec le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine, également engagés dans une démarche d'ouverture de leurs données.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées :

- sensibilisation des acteurs publics (intervention lors des « assises des données publiques » organisées par la Fing, réunion avec les communes de la Cub)
- réflexion sur les usages possibles (par thématique, ou de manière globale via le dispositif « Citélabo »)
- collecte des besoins des ré-utilisateurs potentiels (« bacalab », cafés open data)
- recensement des données « libérables », en lien avec les services gestionnaires et préparation de leur mise à disposition
- étude des synergies possibles avec le Conseil Général et le Conseil Régional :
  - complémentarité des données : par exemple sur la thématique transport, la disponibilité de données provenant de différents acteurs pourrait permettre la création de nouveaux services autour de l'intermodalité. Ajout sur les couches de données CUB des données provenant de tous les acteurs publics,
  - offre unifiée aux ré-utilisateurs : l'opportunité de présenter l'ensemble des données sur un seul site, avec un outil et une seule ligne éditoriale est à analyser,
  - mutualisation des expertises, et éventuellement des moyens.

Cette expérimentation met d'ores et déjà en évidence la nécessité de définir une position politique sur plusieurs sujets :

- Les données peuvent être associées à des conditions d'utilisation. Il existe plusieurs licences possibles, internationales (licence ODBL, utilisée par Paris) ou nationales (licence de l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat) plus ou moins « virales » (la réutilisation se fait forcément sous la même licence), précisant les conditions d'une réutilisation commerciale de ces données en y associant, ou non, une redevance. La question se pose également de savoir si toutes les données seront sous la même licence, et si les collectivités partenaires doivent adopter les mêmes conditions d'utilisation par famille de données.
- Les données peuvent être gratuites ou payantes (notamment pour prendre en compte les coûts de mise à disposition ou d'anonymisation). Pour que le modèle économique des ré-utilisateurs soit viable, il est souhaitable que la tarification ne change pas négativement (donnée gratuite pour l'expérimentation devenant payable par la suite) et, que d'autre part, le coût ne soit pas un frein à la réutilisation.
- Enfin, certaines missions de la CUB sont à ce jour assurées par des délégataires, avec qui il est nécessaire de s'entendre sur la propriété immédiate des données, sur la liste de celles qui sont candidates à une ouverture, sur les moyens à mettre en œuvre pour cette mise à disposition et sur la répartition des rôles entre délégataires et CUB.

Afin de mener à bien l'expérimentation, puis, sur la base d'un bilan de cette première ouverture, d'en tirer une ligne de conduite communautaire pour les années à venir, il est proposé de donner délégation au président pour définir la liste des données qui seront ouvertes pour une durée d'un an, selon les principes suivants :

Dans le cadre de cette expérimentation, les principes suivants seront appliqués :

- les données « qualifiées » par les services pourront être rendues accessibles selon les modalités les plus appropriées. Sont exclues de cette liste, le temps de l'expérimentation, toutes les données :
  - actuellement payantes,
  - susceptibles d'engendrer des coûts importants de mise à disposition, donc potentiellement payantes,
  - dont certaines caractéristiques restent à préciser (caractère nominatif, propriété intellectuelle, sécurité civile...),
- les données réutilisables le seront sous couvert des conditions générales d'utilisation (CGU) établies par l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat, qui autorisent la réutilisation sans altération des données publiques ni dénaturation du sens, et avec obligation d'en citer la source et la date de dernière mise à jour,
- les données réutilisables le seront à titre gratuit.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10

**VU** l'ordonnance du 6 juin 2005 modifiant la loi « CADA » n° 78-753 du 17 juillet 1978

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que les conditions pour l'expérimentation d'ouverture des données publiques sont réunies

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le conseil de communauté décide que l'expérimentation d'ouverture des données publiques sera réalisée dans les conditions suivantes :

- les données « qualifiées » par les services pourront être rendues accessibles selon les modalités les plus appropriées. Sont exclues de cette liste, le temps de l'expérimentation, toutes les données :
  - actuellement payantes,
  - susceptibles d'engendrer des coûts importants de mise à disposition, donc potentiellement payantes,
  - dont certaines caractéristiques restent à préciser (caractère nominatif, propriété intellectuelle, sécurité civile...),
- les données réutilisables le seront sous couvert des conditions générales d'utilisation (CGU) établies par l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat, qui autorise la réutilisation sans

altération des données publiques ni dénaturation du sens, et avec obligation d'en citer la source et la date de dernière mise à jour,

- les données réutilisables le seront à titre gratuit.

## **Article 2 :**

Le conseil donne délégation au président, pour une durée d'expérimentation d'un an, pour définir la liste des données qui seront ouvertes selon les principes de l'article 1.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

Mme BÉATRICE DE FRANÇOIS